LA DEMOCRATIE EN SANTE POUR L'EGALITE REPUBLICAINE

Jean Luc, en président de séance, Affirme que la CN considère que la demande de prise en charge de la santé est un héritage de notre conception de la démocratie en santé.

Ce qui interroge sur la nécessité de l'évolution de notre Sécurité Sociale.

Il passe ensuite la parole à Pierre Caillaud Croizat.

Pierre Caillaud Croizat fait l'historique de la création et de l'évolution de la SS et évoque d'abord le contexte dans lequel s'est construite la Sécurité Sociale à la Libération. La vitesse de réalisation de notre SS s'explique d'abord par les liens très fort de Croizat avec le monde syndical dont lui même était issu.

La SS est un besoin urgent du monde du travail, avec une forte implication de la CGT.

Le choix de financement par la cotisation sociale fait que cela s'est fait en dehors du contrôle de l'Etat qui a une confiance limitée dans le processus.

La construction de la SS s'est faite avec une totale indépendance de fonctionnement et une représentativité de 75 % des salariés et 25 % des patrons. C'est une expérience de gestion ouvrière et démocratique pour un budget qui est plus important que le budget de l'Etat.

En 1967, les premières attaques contre ce système ont commencé par l'instauration du paritarisme. Cela a permis une autre orientation favorable au patronat, certains syndicats pouvant être sensibles aux arguments patronaux. Dans le même mouvement; les branches de la SS ont été créées cassant l'unité du système.

Les élections des administrateurs salariés ont été supprimées ce qui a permis une reprise en main par l'Etat qui peu à peu a fiscalisé les ressources de la SS : CGS, CRDS.

Les lois Juppé ont instauré la Loi de Financement de la Sécurité Sociale votée pr les députés avec un ONDAM.

On s'éloigne ainsi de l'origine, la SS devient une administration.

Discussion

Le représentant de la FAS dont l'association FNATH défend les intérêts des accidentés du travail explique le rôle de son association dans les litiges entre la SS et les accidentés du travail. Elle peut permette de gommer des dettes de certains foyers et intervenir dans des commissions de recours des Caisses Primaires.

L'association tente de sensibiliser les entreprises à la question des accidents du travail et des maladies professionnelles car notamment cela pourrait améliorer le fonctionnement et les ressources de la SS.

Il attire l'attention sur le danger de la suppression des Fonds d'Intervention Régionaux (FIR) votée par les députés

Jean Luc insiste sur l'importance du statut des administrateurs salariés ; élus ou désignés, cela change beaucoup les choses.

Il faut se prononcer pour ou contre les élections de administrateurs salariés.

Pour Henri, le pouvoir ne veut pas de la démocratie, c'est le rapport historique de l'époque qui a permis de telles avancées démocratiques.

Actuellement, les mobilisations sont trop faible pour empêcher les attaques gouvernementales.

Il nous faut inventer quelque chose de nouveau en s'appuyant sur le dialogue entre les usagers et les soignants.

Au fur et à mesure des réformes, les associations d'usagers ont été associées à la gestion de la SS.Si à l'origine, la gestion appartenait à ceux qui cotisaient, après 1983, les administrateurs ont été désignés.

Il faut repenser le rôle de l'Etat dans la gestion de la SS : contrôle ou gestion ?

On sait que le « trou »de la SS vient essentiellement des exonérations de cotisations patronales accordées par le gouvernement.

Par ailleurs, les représentants des associations qui représentent 1/3 des administrateurs ne votent pas contre les projets gouvernementaux.

Dans la mouvance européenne, actuellement tous les crédits sont tournés vers l'armement.

Il existe une association européenne, l'EPHA, qui regroupe des associations nationales, et qui peut peser sur les décisions européennes en faveur du social.

Un autre intervenant se demande comment réformer la gestion de la SS quand ses ressources ne dépendent pas seulement des cotisations. Peut-on reprocher au gouvernement de définir une politique de santé ?

D'autant que les instances de décisions, y compris dans les établissements, évoluent pour n'être que des chambres d'enregistrement (les CA deviennent des CS sans pouvoir réel).

Un agriculteur interroge sur la place de la MSA dans ce dispositif de protection sociale.

Pierre Caillaud Croizat précise que la Sécurité Sociale créée à la Libération était un régime général car certains ne voulaient pas entrer dans ce système. Alors qu'aujourd'hui c'est différent.

Evelyne Vanderhem estime que la question de la démocratie est liée à la question du financement.

Dès l'origine, le patronat a combattu les élections.

Il y a un travail de pédagogie à faire pour expliquer la différence entre les cotisations et la fiscalisation des ressources de la SS. Une prise de pouvoir des salariés est nécessaire.

Après qu'un intervenant a demandé des précisions sur la CSG, un autre a demandé à faire valoir l'intérêt général sur toute autre considération sectorielle.

Jean Luc, en conclusion, estime qu 'il faut retrouver l'utopie qui a présidé à la création de la Sécurité Sociale.

On peut réinventer la SS en rassemblant les gens qui viennent d'horizons différents pour construire une nouvelle Sécurité Sociale et se la réapproprier.